

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016

PRESENTS : DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis,
ABSENTE EXCUSEE : ZARA Gwenaëlle (procuration MAS Grégoire)
ABSENTE : AYZAC Marylène

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS** :
- Signature convention entre CAUVALDOR et la commune de Masclat
- Regroupement des 2 RPI voisins
- Adhésion SDAIL
- Vente de bois du terrain communal (quantité et surface à déterminer)
- PV de mise à disposition des installations Eclairage Public à la FDEL
- Décision modificative pour transfert de fonds sur l'opération n° 94 vis opération n° 98
- Vente de bois acacia en dépôt à Fontvieille.
- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS :

1) SIGNATURE CONVENTION ENTRE CAUVALDOR ET LA COMMUNE DE MASCLAT :

Madame le Maire donne lecture de la convention qui doit être signée entre CAUVALDOR et les communes adhérentes dans le cadre de la mission assurée par le service ADS et de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation au droit des sols. Elle précise les tarifs d'instructions d'autorisations d'urbanisme :

CU a (informatif) 24 €, CU b (opérationnel) 37 €, Déclaration préalable 75 €, Permis de construire (PC) 107 €, Permis d'aménager (PA) 133 €, Permis de démolir (PD) 85 €.

Cette convention doit être accompagnée d'une délibération.

Après discussion le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) REGROUPEMENT DES 2 RPI VOISINS :

Suite à la réponse négative de l'inspecteur d'académie des services de l'Education Nationale du Lot (DASEN), en ce qui concerne la fusion des 2 RPI : Fajoles, Lamothe Fenelon, Masclat et Anglars Nozac, Milhac, Rouffillac, St Cirq Madelon, les sept communes lui ont adressé leur volonté de se regrouper en précisant qu'une délibération sera prise par chaque commune dans ce but.

Après présentation du projet et indication des informations données par Monsieur PASTOR, le Conseil Municipal ne désire pas délibérer immédiatement dans l'attente de la réponse du DASEN.

3) ADHESION SDAIL :

Le Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) a été créé en 2014. Cette structure permet de pouvoir bénéficier de 4 jours d'interventions forfaitaires : cotisation annuelle 1 € par habitant DGF pour les communes de moins de 2000 habitants. Au-delà du forfait, les interventions seront facturées à 35 € HT avec devis prévisionnel.

Une délibération doit être prise par la commune afin d'adhérer.
Après discussion le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) VENTE DE BOIS SUR TERRAIN COMMUNAL :

Les communaux comportent des arbres qu'il serait temps de couper pour les renouveler. Monsieur Grégoire MAS a mesuré la surface et déterminé le lieu exact de la coupe à faire. (Quatre hectares de surface avec des pins en majorité et quelques châtaigniers). Madame le Maire précise qu'elle étudiera les propositions qui lui seront faites afin d'opter pour les plus intéressantes. Monsieur MAS et Monsieur MARCOU (ils l'avaient proposé), accompagné de Monsieur Jean-Louis THOCAVEN seront chargés de vérifier la bonne réalisation de la coupe et l'état dans lequel sera laissée la parcelle et assureront le replantage des pins après défrichage. Seule la surface comportant les châtaigniers ne sera pas défrichée afin d'en assurer la repousse.

5° MISE A DISPOSITION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA FDEL :

La commune a délégué sa compétence d'éclairage public à la FDEL et doit donc maintenant dresser un procès verbal, constatant la mise à disposition des installations d'Eclairage Public.
Accord à l'unanimité.

6° DECISION MODIFICATIVE :

Madame le Maire présente les trois propositions pour les luminaires installés après le renforcement et enfouissement des réseaux de la voie secteur église. Elle propose le choix d'OCCIREP car bien placé en prix et connue de la FDEL. Elle souligne aussi l'utilité d'opter pour un éclairage à LED plus économe en énergie.

Afin de pouvoir honorer le montant des travaux un transfert d'un montant de 25 000 € de l'opération n° 94 via la 98 est nécessaire. Après examen des divers devis et débat le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7° VENTE DU BOIS D'ACACIA EN DEPOT FONTVIEILLE :

Le bois a été coupé voilà 4 ans et est très sec. La commune n'a pas eu de demande pour son utilisation. Madame le Maire a besoin de bois sec et propose d'en acquérir 5 stères au tarif de 35 € le mètre. Le cubage restant sera destiné à l'APE lors de sa manifestation annuelle à la Plaine.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

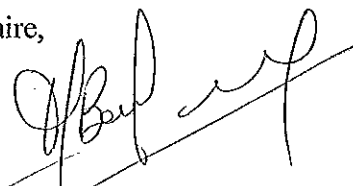
- ⚡ Le compte rendu du Conseil Syndical du SMPVD du 1^{er} avril 2016 sera diffusé sur le site internet. Le Compte Administratif 2015 a été voté et le budget primitif 2016 présenté.
- ⚡ Une information sur l'organisation d'élections primaires par les partis politiques a été adressée aux maires. Si des demandes sont faites, Madame le Maire est tenue de répondre favorablement à la mise à disposition de locaux, de personnel et de matériel de vote.

- ✚ Un arrêté portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC « Pandémie Grippale » dans le département du Lot a été affiché.
 - ✚ L'ADASEA propose un accompagnement de la commune vers le « zéro phyto ». A compter du 1^{er} janvier 2017 il ne pourra plus être utilisé de produits phytosanitaires pour l'entretien des Espaces verts, cimetières, forêts, promenade et forêts.
 - ✚ Le SYDED propose la vente de matériel de prêt pour tri sur les manifestations.
 - ✚ Les retransmissions des matchs de l'Euro 2016 sur grand écran sont soumises à déclaration au cabinet de la Préfecture dans le cadre de l'Etat d'Urgence et du Plan Vigipirate.
-
- ✚ Toute organisation syndicale désirant organiser une manifestation sur la voie publique doit effectuer une déclaration préalable auprès de la mairie, « La liberté de manifester n'est pas remise en cause mais elle doit s'exercer dans son cadre légal » comme le souligne Madame la Préfète.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD